

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**
BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'Hérault

Séance du 13 septembre 2004

L'an deux mille quatre le 13 septembre à 18 h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis à la salle des mariages à Gignac, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président.

Présents : M. PIERRUGUES Georges - M. DIAZ Manuel – M. AGOSTINI Jean André - Mme MARTIN Françoise - M. BARRAL Hélène - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André – M. LASSALVY Christian - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - M. CALAS Alain - M. MANEIRO Charles – M. CARCELLER Claude - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. VILLARET Louis – M. YVANEZ André – M. BELLOC Jean-Paul - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. ASENSI Raphaël - M. DELFAU Gérard - M. NOUGAREDE Elie - Mme VIVIEN Isabelle - Mme. DEJEAN Anne Marie - M. ANDRIEUX Jacques - Mme GERBAL Renée - M. LAURIAC Gérard - M. GHIBAUT Jean Pierre - Mme GUERRÉ Nicole - M. PALOC Eric
Absents excusés : - M. RUIZ Jean François - M. DONNADIEU Jacques
Absents : M. PONCE Jean-Claude - M. SALASC Philippe - M. DEJEAN Maurice - M. CABELLO Gérard - M. COLIN Lionel - Mme WILLOQUAUX Béatrice - M. TOURET Jean-Louis - M. GASTAN François

Monsieur Jean François CADILHAC donne pouvoir à Monsieur Louis VILLARET
Monsieur Michel ASTIE donne pouvoir à Monsieur GHIBAUT Jean Pierre

Monsieur Eric PALOC a été élu secrétaire

Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer

**58 - 2004
Parc d'activités de Camalcé à Gignac – Attribution du marché de maîtrise d'oeuvre**

Nombre de membre		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	30

Date de convocation
03 septembre 2004

Date d'affichage

Date de retrait de l'affichage
20 octobre 2004

Objet de la délibération

Monsieur Jean Marcel JOVER, rapporteur, rappelle que le conseil communautaire avait décidé par délibération du 15 mars 2004 de procéder au lancement de la procédure de désignation de maîtrise d'œuvre chargée de l'élaboration du projet d'aménagement du parc d'activités de Camalcé, à Gignac, par voie de concours.

Suite à l'avis public de candidature adressé à la presse, 23 candidatures sont parvenues et ont été analysées par le jury constitué à cet effet. Celui-ci avait proposé de désigner comme candidats les trois équipes suivantes :

- P. Morel – G. Amphoux – Best Melchers – Vertex – Cabinet Rigal
- N+B – J. Wafflart – Agence Horizons – P3G
- J-L. Lauriol – Atelier Sites – Ingérop

Monsieur Jean Marcel JOVER explique que ces trois candidats ont remis leurs prestations le 13 juillet de manière anonyme chez Me Anglade à Gignac ; elles ont ensuite été analysées de manière également anonyme par le jury réuni le 20 juillet. Celui-ci a proposé au Président de la Communauté de communes de retenir le projet de l'équipe N+B – J. Wafflart – Agence Horizons – P3G, car il met la mixité au cœur du projet économique et prend le contre-pied total de l'image de la zone d'activités habituelle. Il intègre le patrimoine du canal et pourra également permettre d'assurer une liaison piétonne vers le centre ville.

Monsieur Jean Marcel JOVER précise que le Président de la Communauté de communes a suivi l'avis du jury en désignant cette équipe lauréate du concours et a ouvert une négociation avec elle, lors d'une réunion qui s'est tenue le 23 juillet 2004. Les échanges avec l'équipe ont montré son intérêt pour le projet et sa possibilité d'adapter son projet aux exigences du maître d'ouvrage.

Cette équipe respecte les délais d'étude et de construction de l'ensemble du parc (15 mois), ainsi que le coût prévisionnel de l'aménagement (3 780 016,00 € HT). Elle propose un taux de rémunération de 10,30%.

Le Conseil, Ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de se prononcer favorablement sur le choix de l'équipe N+B – J. Wafflart – Agence Horizons – P3G pour conduire la mission de maîtrise d'œuvre de l'aménagement du parc d'activités tertiaires de Camalcé, à Gignac, au taux de rémunération de 10,30%
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché

Fait à Gignac, le 14 septembre 2004

Le Président

Louis VILLARET